

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

D E C R E T N° 74-290
du 7 Novembre 1974

portant nomination des membres de la
Commission chargée de connaître les
faits reprochés à :

- M. Paulin PARAISSO,
- M. Bernard AYEKOUNI et à
- Mme Micheline SEKKO,

Agents en Service à la Direction des
Transports Terrestres.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n°74-277 du 21 Octobre 1974 portant formation du
Gouvernement ;
- VU le Décret n°74-289 du 4 Novembre 1974 déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des membres du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance n°74-46 du 14 Juin 1974 édictant les dispositions en
vue de la répression disciplinaire des détournements commis par
les agents de l'Etat et les employés des entreprises dans lesquel-
les l'Etat a une participation ;
- VU le Rapport n°69-C/PR/IGAA du 4 Septembre 1974 et les pièces y
annexées ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions de l'ordonnance n°74-46
susvisée, il est créé une commission ad'hoc chargée de connaître des
faits reprochés à M. Paulin PARAISSO, M. AYEKOUNI Bernard et Madame
Micheline SEKKO, Agents en service à la Direction des Transports
Terrestres.

.../...

ARTICLE 2. - Ladite commission est composée comme suit :

- 1°)- M. NOUKOUMIANTAKIN Alexis - Magistrat : **PRESIDENT**
2°)- M. AMOUSSOU-GUENOU Théophile,
Inspecteur des Affaires
Administratives : Membre,
3°)- M. ROKO Octave, Inspecteur des Finances : Membre,
4°)- M. ABOH Marc, Inspecteur-Vérificateur
du Trésor : Membre,
5°)- M. GLELE TOSSA André,
Administrateur-Civil : Membre,
6°)- M. De SOUZA Michel,
Conseiller Technique aux Transports : Membre.

ARTICLE 3. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où
besoin sera.

FAIT A COTONOU, le 7 NOVEMBRE 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - MFPT 4 -
DGAJL - 2 - Intéressés 3 - MJL 1 - SGG 4 - CNR 1 -
Membres de la Commission ad'hoc 6 - IAA-IGF-Trésor 3 -
JORD 1 - MTPTPT 2.-